



DOCUMENT

RAPPORT FINAL DE CLASSIFICATION ET DE VALEUR (RFCV)

| | |
|--|---|
| DEFINITION | <p>Le contrôle de la valeur et de la classification consiste à déterminer le traitement douanier à réserver à la marchandise importée. Ce contrôle consiste donc d'une part à déterminer la valeur en douane des marchandises importées et d'autre part à attribuer une espèce tarifaire auxdites marchandises conformément à la nomenclature du SH (Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises), aux fins de perception des droits et taxes. Ce contrôle est effectué par la Douane.</p> <p>Toutes les marchandises dont la valeur FOB est supérieure ou égale à un (1) million de FCFA doivent obligatoirement obtenir un Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) via la plateforme électronique du GUCE - Cf. Circulaire Douane n°1618 du 21 Juin 2013.</p> <p>Les importations d'une valeur FOB inférieure ou égale à un (1) million de FCFA et certains autres produits (voir liste des marchandises non soumises au RFCV sur le site www.douane.ci) sont dispensés de la procédure RFCV. Ces marchandises doivent cependant obtenir une l'Attestation de Vérification (AV) délivrée par la Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la valeur (DARRV) de la Douane Ivoirienne.</p> |
| DESCRIPTION DE LA PROCEDURE | <p>Dès que la marchandise est embarquée et que tous les documents de transport de la marchandise sont disponibles, l'importateur ou le transitaire mandaté :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Se connecte au module Demande de certificat de valeur de la plateforme du GUCE.2. Saisit les informations dans les champs du formulaire.3. Télécharge et remplit.4. Il joint les documents accompagnant la marchandise : l'Avis de Dépôt (AD), la facture commerciale, la FDI au besoin, le document de transport, la liste de colisage, le certificat d'assurance, la facture fret, etc.5. Il soumet la demande qui sera traitée par la Douane. <p>N.B. : L'accès au site impose d'être préalablement enregistré en tant qu'importateur ou transitaire (https://guce.gouv.ci/register/procedure).</p> |
| STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S) | Guichet Unique du Commerce Extérieur. Direction Générale des Douanes. Service de classification et d'analyse de la valeur. |
| COÛT | Gratuit |
| DELAI D'OBTENTION | 5 Jours ouvrés. |



| | |
|--|--|
| DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION | <ul style="list-style-type: none">• Facture Commerciale Définitive.• Titre de Transport (Connaissance Maritime ou Lettre de Voiture Aérienne).• Liste de Colisage.• Facture du fret.• Copie de la FDI.• Certificat d'assurance.• Tous les autres certificats disponibles.• Avis de Dépôt (AD). |
| BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE) | <p><i>Circulaire Douane n°1618 du 21 Juin 2013</i> Circulaire Douane n°2007/SEPMBPE/DGD du 29 mars 2019</p> |
| CONTACT(S) | <p>Direction Générale des Douanes Abidjan - Plateau, Place de la république BP V 25 - Abidjan, Côte d'Ivoire Tél : (+225) 20 25 15 00 Fax : (+225) 20 25 15 14 Numéro Vert : 800 800 70 Email : www.douanes.ci-dgd@douanes.ci</p> <p>Service de classification et d'analyse de la valeur DGG-DARRV, Vridi BPV 25 Abidjan Tél. (+225) 21 22 17 00</p> <p>Portail du GUCE https://www.guce.gouv.ci Service Help Desk de Webb Fontaine Tél. : (+225) 21 21 23 95</p> |